



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STRATÉGIE INONDATION FRANCILIENNE

Webinaire du 5 juin 2023

<https://webinaire.numerique.gouv.fr//meeting/signin/16517/creator/8829/hash/020f5dff2b82dd0ed8ddf4a56137e77a89fadb63>

Introduction

Olivier Levillain

Chef de service prévention des risques
DRIEAT Île-de-France

Colonel Trinckquel

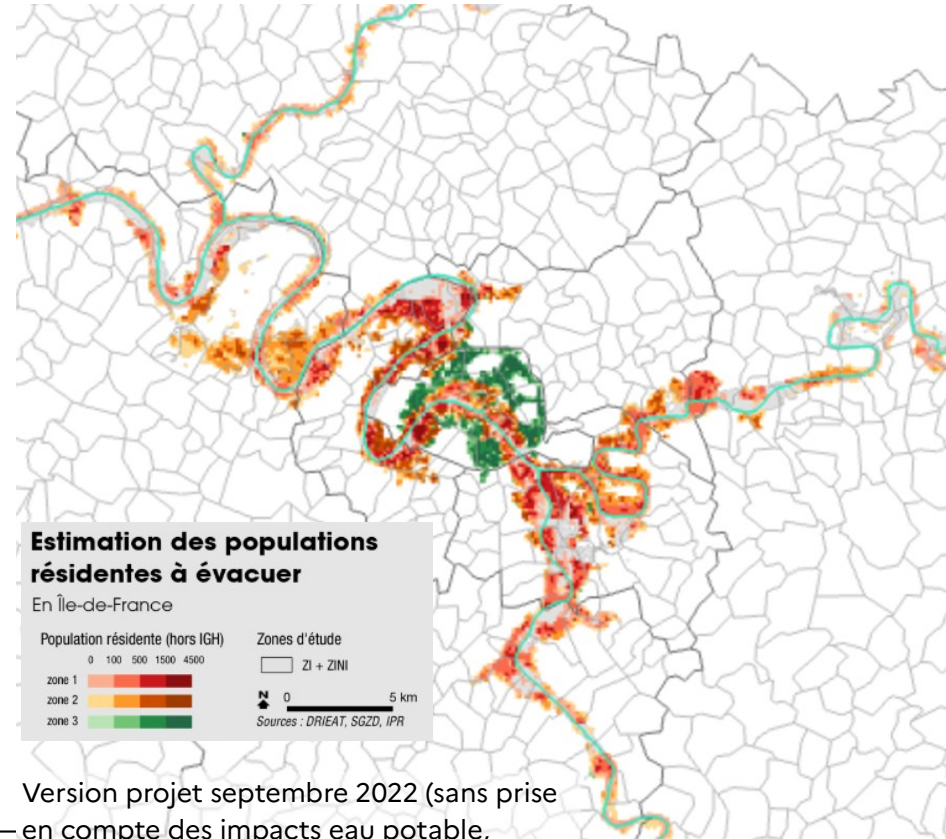
Chef du département préparation à la gestion des crises
Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

L'Île-de-France, un territoire vulnérable aux effets directs et indirects d'une crue majeure



En cas d'inondation majeure (scénario légèrement supérieur à la crue de 1910)

- 900 000 franciliens en zone d'inondation potentielle
- 1,4 M de franciliens hors zone inondée susceptibles de devoir évacuer (coupures électriques ou dysfonctionnement assainissement)
- Plusieurs millions supplémentaires impactés par des dysfonctionnements des autres réseaux : eau potable, gaz, chaleur urbaine, transport, télécoms
- Des impacts pendant plusieurs mois à années avant un retour à la normale total et certains secteurs trop vulnérables ne seront pas reconstruits
- Jusqu'à 30 milliards d'euros de dommages directs



Version projet septembre 2022 (sans prise en compte des impacts eau potable, télécoms ou transports)

Pourquoi une nouvelle Stratégie inondation ?



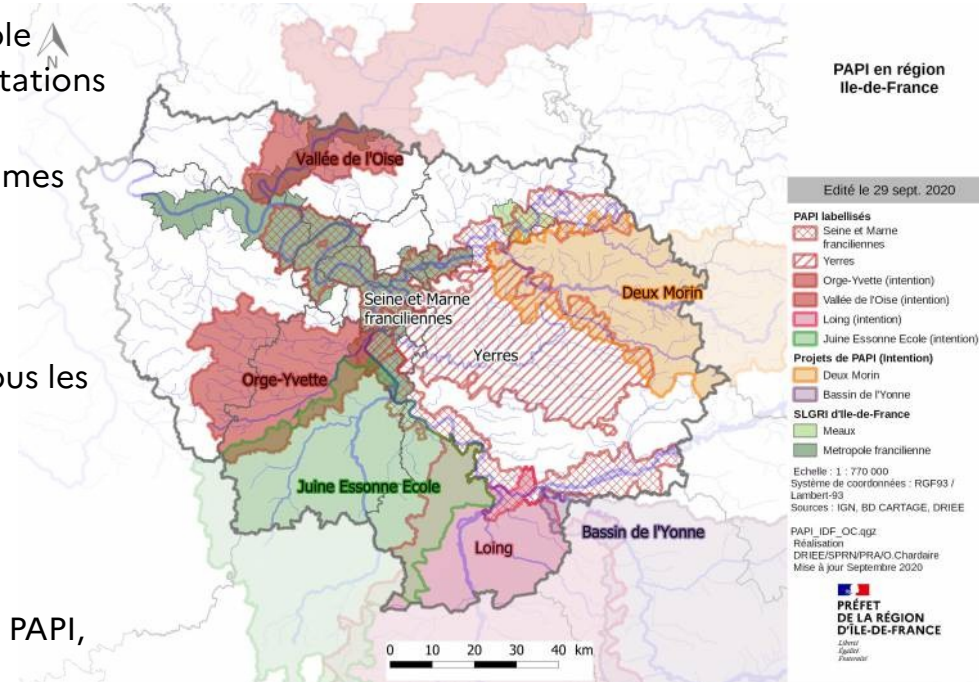
- Des Stratégies locales (SLGRI) s'imposaient sur les 2 territoires à risque important d'inondation métropole francilienne (2016-2022) et Meaux (2017-2023), adaptations du PGRI Seine Normandie (révisé en 2022)
- Depuis 2014, une montée en puissance des programmes d'actions (PAPI)

Une nouvelle Stratégie ?

- **Pour une animation à l'échelle régionale**, incluant tous les bassins et renforcée sur le risque ruissellement
- **Pour piloter des sujets communs**

Les principes de rédaction du projet ?

- Un dispositif opérationnel s'articulant entre PGRI et PAPI, avec des indicateurs de suivi
- Des pilotes pressentis pour avancer sur les actions (implication à confirmer dans les retours)



Une Stratégie en 9 axes



Un document restructuré autour des axes des PAPI

- Axe 1 : connaissance des risques et sensibilisation des publics
- Axe 2 : prévision des inondations
- Axe 3 : préparation à la gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte dans l'aménagement
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité
- Axe 6 : réduction de la dynamique de crue
- Axe 7 : ouvrages de protection

Deux axes supplémentaires

- Axe 0 : gouvernance
- Axe 8 : financement

En annexes du projet

- Liste des 11 indicateurs prioritaires de suivi
- Concordance de la Stratégie avec les recommandations de la Cour des Comptes (novembre 2022)
- Glossaire



Une gouvernance révisée (axe 0)



2 orientations stratégiques

- Mettre en place un espace d'échanges entre acteurs de la prévention des risques d'inondation en Île-de-France
 - A partir de l'organisation de la SLGRI métropole francilienne
 - Intégration de nouveaux membres à l'Assemblée des parties prenantes
 - Création d'un comité de suivi annuel avec les pilotes d'actions (porteurs de PAPI, MGP, CRIF, IPR, ARS, DRIEAT, PP, DRIHL, DRIA AF)
- Asseoir une organisation de la compétence prévention des inondations à une échelle pertinente pour certains secteurs spécifiques

Comitologie de la Stratégie inondation IdF

Assemblée des parties prenantes
80 membres
Tous les 3 ans
Présidée par le PRIF et le PP

Comité de suivi
20 membres
Tous les ans
Animée par la DRIEAT et le SGZDS

Comités territoriaux SLGRI

Supprimés au profit des comités PAPI
Animés par chaque porteur de PAPI

Comités économique et scientifique
Devenir à discuter avec les animateurs ?

GT thématiques
GT vulnérabilité des réseaux

Approfondir les connaissances (axe 1)

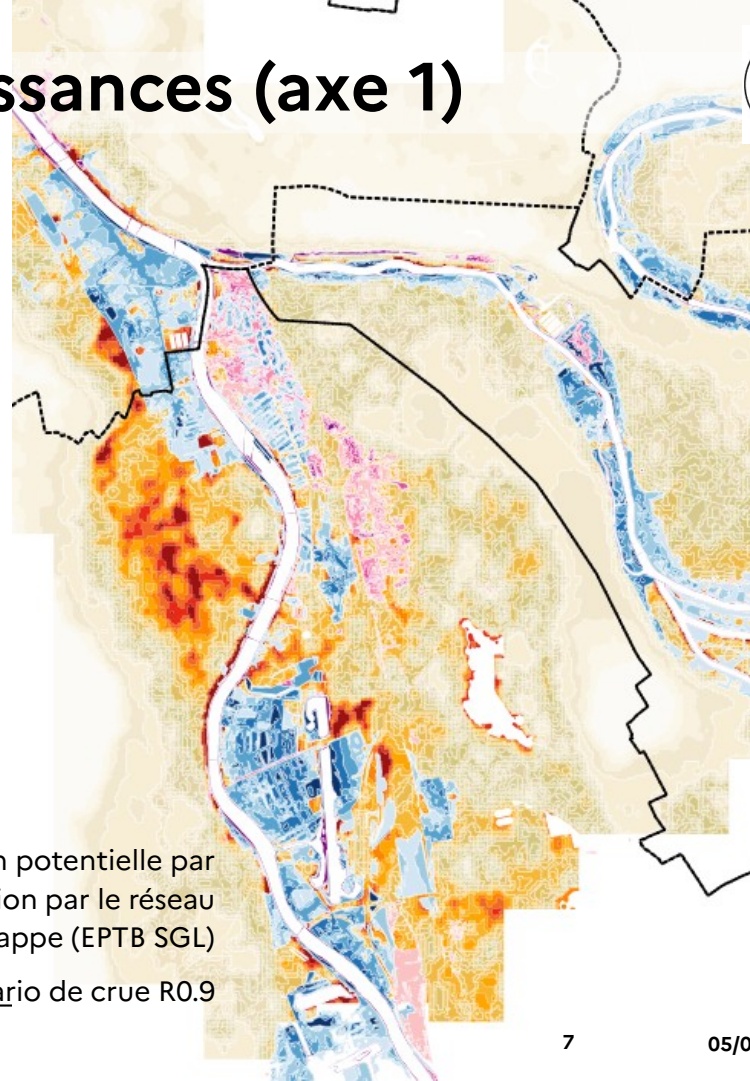


5 orientations stratégiques dédiées

- Sur les risques d'inondation par **débordement de cours d'eau**, **remontée de nappe** et **propagation par le réseau d'assainissement**, et les zones d'impact indirect (dysfonctionnement de réseaux)
- Sur les inondations par ruissellement (pluie extrême), les connaissances sont moins bonnes
- Sur les impacts du dérèglement climatique
- Sur les conséquences directes et indirectes des différents enjeux impactés
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le nombre de franciliens en zone inondable par débordement et par ruissellement**

Cartographie des zones d'inondation potentielle par débordement (DRIEAT), de sur-inondation par le réseau d'assainissement (SIAAP) et de remontée de nappe (EPTB SGL)

Scénario de crue R0.9

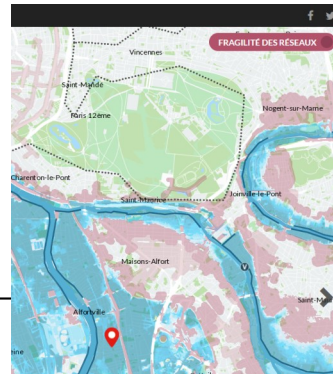


Renforcer la sensibilisation des publics (axe 1)



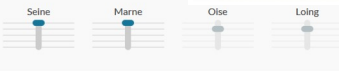
1 orientation stratégique dédiée

- Poursuivre la sensibilisation des publics aux risques d'inondation : élus locaux, citoyens, acteurs économiques
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le niveau de sensibilisation des franciliens face aux risques d'inondation et aux consignes**
 - 38 % des sondés pensent que l'Île-de-France n'est pas exposée à un risque d'inondation majeure ; 80 % souhaitent être mieux informés (sondage IPSOS en 2017 pour l'EPTB Seine Grands Lacs)



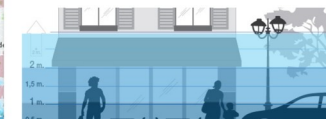
ZONES INONDÉES POTE! HAUTEUR D'EAU MAXIMALE

Faites varier indépendamment le niveau des cours



Hauteur d'eau Statistiques Équipements

Alfortville
20 RUE DE L'ABBE JAEGER
Hauteur d'eau maximale estimée : Supérieure à 2 mètres

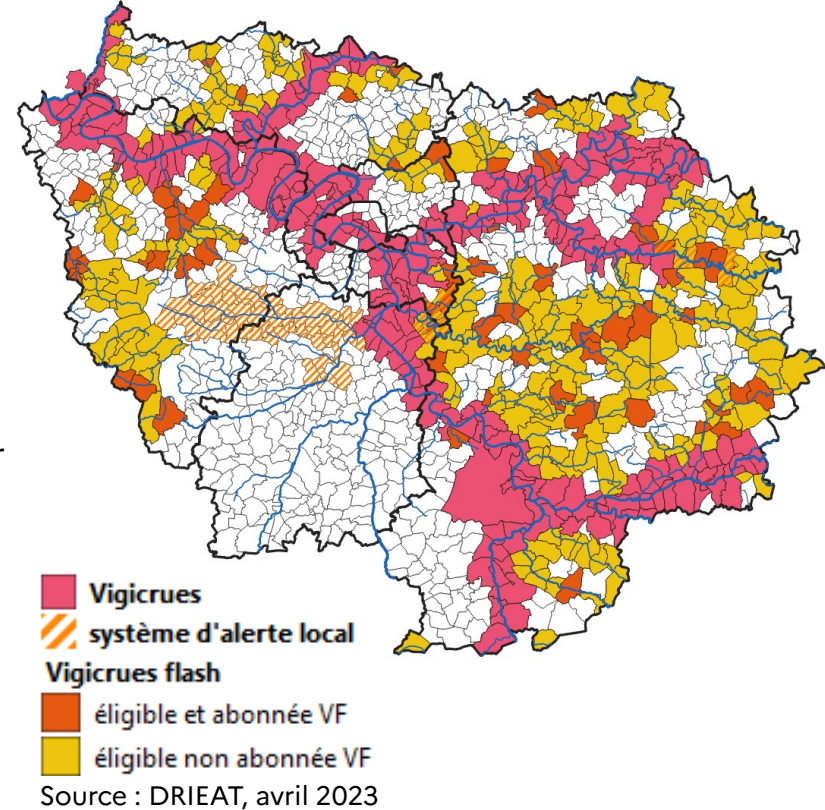


Poursuivre l'amélioration de la prévision des inondations (axe 2)



3 orientations stratégiques

- Améliorer la surveillance et la prévision des crues
- Améliorer la surveillance des inondations par remontée de nappe à Paris et en proche couronne
- Renforcer l'accès aux informations d'alerte et de vigilance
 - Un taux d'abonnement aux dispositifs assez faible des communes franciliennes, à renforcer : 46 % pour APIC (dispositif d'alerte pour les pluies intenses) ; 25 % pour Vigicrues flash ; pas de données précises pour Vigicrues

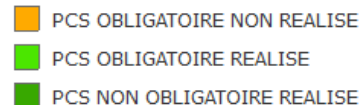
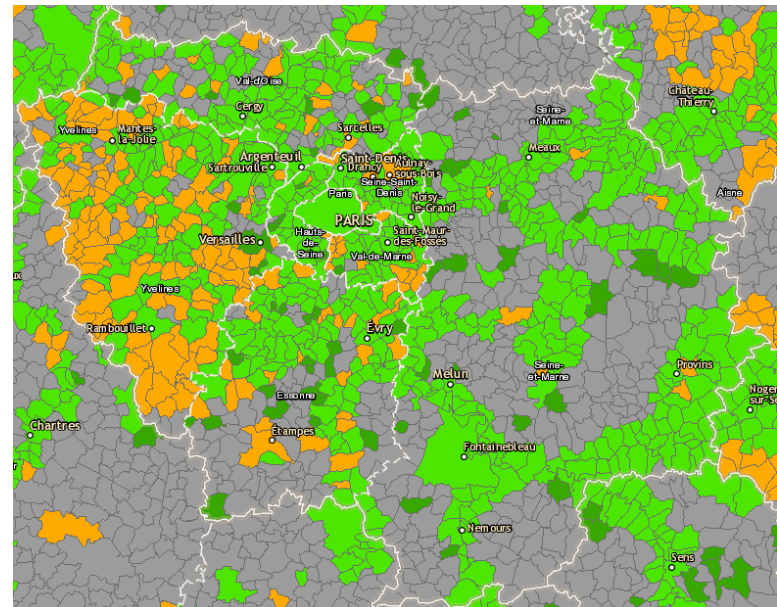


S'assurer de la préparation optimale du territoire à la gestion d'une crue (axe 3)



4 orientations stratégiques

- Maintenir un haut niveau de préparation des services de l'État
 - En cas de crue majeure, évacuation estimée jusqu'à 2,3 M de franciliens en zone inondée ou zone fortement impactée (coupures électriques et/ou assainissement)
- Renforcer la préparation des collectivités locales et opérateurs de réseaux
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le taux de réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) ; fin 2022, 74 % des 790 communes soumises à PCS (tout risques confondus) ont élaboré ce plan de gestion de crise (fin 2022)**
- Renforcer la préparation des citoyens, notamment des associations agréées de sécurité civile
- Planifier l'accompagnement post-crués des entreprises et particuliers



Source : Préfecture de Police (décembre 2022)

Intégrer le risque inondation dans l'aménagement (axe 4)



5 orientations stratégiques

- Encadrer l'urbanisation en zone inondable, via les PPRI notamment, pour limiter les populations impactées
 - 100 000 logements ont été construits en zone inondable entre 2000 et 2020
- Faire émerger des quartiers résilients quand les PPRI le permettent
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le nombre de quartiers résilients construits**
- Élaborer une stratégie de reconstruction du territoire, dans le cadre du SDRIF-E notamment
- Développer les diagnostics de territoire et s'assurer de leur prise en compte ambitieuse dans les documents d'urbanisme (PLUi, PLH, SCOT) et dans leur politique d'aménagement urbain
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le taux de prise en compte du risque inondation dans les nouveaux (ou révisés) SCOT et PLUi**
- Favoriser la prise en compte dans l'aménagement du risque inondation par ruissellement (zonage pluvial, schéma directeur des eaux pluviales, PLUi, PPRI)

Charte d'engagement pour « concevoir des quartiers résilients » face au risque d'inondation

Préambule

« Pourquoi se référer à une charte pour concevoir des quartiers résilients ? »

Un territoire francilien en mutation

Dans la région Île-de-France, l'évolution du parc de logement et des activités s'inscrit aujourd'hui essentiellement dans le cadre d'un processus de renouvellement du tissu urbain existant. Plusieurs politiques publiques et schémas peuvent soutenir ces actions :

- la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris pose les principes d'un projet urbain, social et économique d'intérêt national. Elle concourt notamment à la création d'un système de transport plus efficient et fixe un objectif de création de 70 000 logements par an en Île-de-France ;
- une nouvelle étape en matière de solutions de la ville intelligente.

formation profonde de 104 sites identifiés comme prioritaire au niveau de l'Île-de-France ;

- le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF 2030). Ses orientations prévoient que « l'urbanisation nouvelle et l'aménagement urbain renouvelé » soient « maîtrisés afin de réduire la vulnérabilité aux risques naturels ».

Par ailleurs, l'État s'engage à accompagner des opérations d'aménagement majeures en particulier dans les territoires couverts par une « opération d'intérêt national » (OIN), un



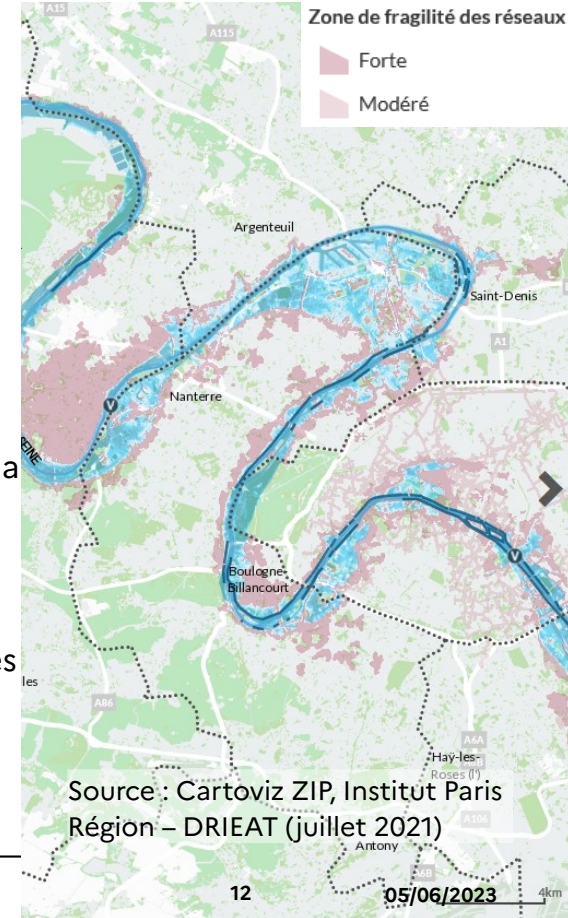
Projet ZAC Seine Gare Vitry © Germe & Jam

Démultiplier les actions de réduction de vulnérabilité (axe 5)



3 orientations stratégiques

- Réduire les impacts indirects liés aux dysfonctionnements des réseaux (réduction des coupures hors zones inondées, réduction des délais de retour à la normale)
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le nombre de franciliens impactés hors zone inondée**
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le nombre d'actions de réduction de vulnérabilité sur les réseaux**
- Renforcer la résilience des secteurs indispensables au quotidien et au retour à la normale
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le niveau de vulnérabilité des établissements sanitaires et médico-sociaux**
- Améliorer le bâti existant lors des rénovations en prenant en compte les risques inondation
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le nombre d'études et travaux menés à l'axe 5 des PAPI franciliens**

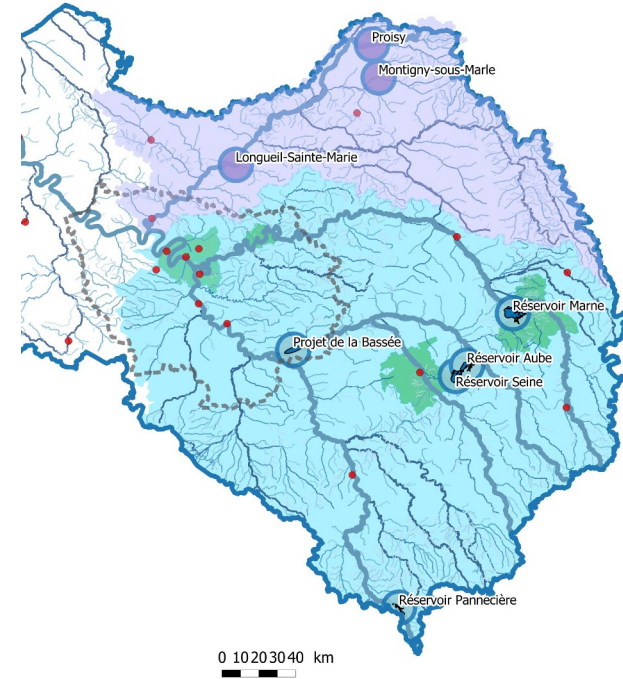


Préserver et restaurer les Zones d'Expansion des Crues et conforter les ouvrages écrêteurs de crue en IdF et en amont (axe 6)



2 orientations stratégiques

- Autoriser les aménagements hydrauliques participant à la réduction des aléas
 - 830 Mm³ de capacité de stockage face aux 5 Md m³ estimé de la crue de 1910
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le nombre d'AH autorisés**
- Une fois identifiées, protéger et restaurer les zones d'expansion de crues (ZEC)



Ouvrages de ralentissement (stockage)

des EPTB
Entente Oise-Aisne
et
Seine-Grands-Lacs

Édité le 21 janv. 2022

Ouvrages de l'EPTB

- Entente Oise-Aisne
- Seine Grands Lacs

Gouvernance Seine Grands Lacs
(hors Région Grand-Est)

• Préfecture

--- Limite Région Île-de-France

▭ Limite du bassin Seine-Normandie

Echelle : 1 : 250 000
Système de coordonnées : RGF93 / Lambert-93
Sources : IGN, BD CARTAGE, DRIEAT

GvceSGL.qgz
Réalisation
DRIEAT/SPR/DRN/O.Chardaïre
Mise à jour 21 janvier 2022

Conforter les ouvrages de protection hydrauliques (axe 7)



1 orientation stratégique

- Conforter les systèmes d'endiguement existants
 - **Indicateur de suivi prioritaire : le nombre de systèmes d'endiguement autorisés**
 - Les 12 principaux systèmes d'endiguement (classes A et B, gérés par la MGP, le CD94, le SYORP et le SMSO) sont déjà autorisés

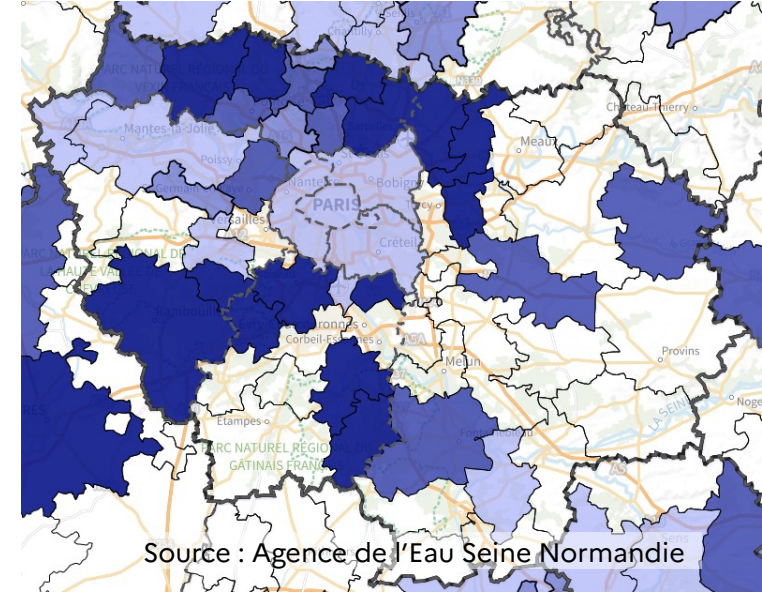
Renforcer les investissements (axe 8)



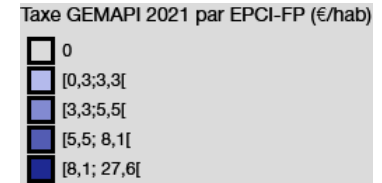
1 orientation stratégique

- Suivre les investissements liés à la prévention des inondations
 - **Indicateur de suivi prioritaire : évolution des financements des actions de prévention des inondations**
 - 11,6 M€/an d'investissements engagés en IdF dans le cadre des PAPI sur 2009-2020 (*donnée CCR*)
 - En 2021, 29,3 M€ levés via la taxe GEMAPI par les EPCI franciliens (la répartition entre actions GEMA et PI n'est pas connue), soit 2,38€ par Francilien (*donnée AESN*)
 - Sinistralité constatée sur 1995-2018 : 45 M€/an ; jusqu'à 30 Md€ de dommages directs estimés pour une crue majeure

+ d'infos sur les financements



Source : Agence de l'Eau Seine Normandie



Les suites de la concertation



- Retours attendus sur la nouvelle Stratégie inondation francilienne des partenaires **d'ici fin juin**, en particulier pour les partenaires proposés comme pilotes d'actions ou animateurs (porteurs de PAPI, MGP, CRIF, IPR, ARS, DRIEAT, PP, DRIHL, DRIAAF)
 - À la DRIEAT : julien.tanguy@developpement-durable.gouv.fr
 - Au SGZDS : amaryllis.simon@interieur.gouv.fr
- Sollicitation en parallèle sur le **bilan des SLGRI** métropole francilienne 2016-2022 et SLGRI Meaux 2017-2023 ; retours attendus d'ici **mi juillet**
- Échanges prévus avec le comité scientifique (le 07/06)
- Consolidation de la nouvelle Stratégie inondation francilienne cet été avec vos retours
- Diffusion du projet consolidé en septembre
- **Approbation en Assemblée des parties prenantes envisagée mi octobre**, présidée par le Préfet de Région et le Préfet de Police

